

# **Avantages réservés aux licenciés de RIOM PETANQUE**

## **SAISON 2026**

### **Avantages :**

- 1. Le prix des licences 2026 est fixé à 45 Euros sauf :**
  - 32€ pour les plus de 80 ans
  - Gratuité pour les jeunes de moins de 18 ans
  - 22€ pour les étudiants

**Le club ne prend pas en charge la mutation pour intégrer le Club de Riom Pétanque.**

- 2. Les licenciés et membres du Club peuvent participer aux concours inter-sociétaires et au repas de l'assemblée générale, le Club prend en charge une partie du tarif de la restauration liée à ces manifestations y compris pour les conjoints des licenciés.**  
Le club peut aussi participer financièrement à un voyage, une sortie, une animation sur propositions des organisateurs
- 3. Sont payées par le club les inscriptions pour:**
  - Les Eliminatoires aux Championnats de Ligue (5€ par joueur).
  - Le Championnat des Clubs Open (25€ pour 1 équipe + 10€ par équipe supplémentaire)
  - Le championnat des clubs féminin (25€)
  - La Coupe de France (30€)
  - Le championnat départemental des Clubs Vétérans (25€ pour 1 équipe + 10€ par équipe supplémentaire)
  - Le championnat régional des clubs vétérans 50€
  - La Coupe de France provençal 30€
  - Le championnat des clubs provençal (25€)
  - Le championnat régional des clubs provençal
- 4. Participation aux frais kilométriques (supérieurs à 15 km aller) pour les déplacements des CDC et CRC (2 voitures de 4 personnes pour chacune des équipes).*Point de départ pris en compte Parc des Fêtes.* ( Eventuellement autres frais pour l'équipe régionale par exemple minibus).**
- 5. Participation aux frais kilométriques du Responsable Jeunes dans le cadre de l'accompagnement aux compétitions**
- 6. Participation à un repas par équipe mais également aux boissons de chaque journée de Championnat des Clubs Vétérans départemental au cours de la saison sous la responsabilité du Capitaine (somme allouée 300€ par équipe)**
- 7. Participation aux repas et aux boissons des équipes de championnats des clubs Open et provençal sous la responsabilité du capitaine (somme allouée 200€ par repas nécessaires et 100€ de boissons pour l'ensemble des journées).**
- 8. Participation si besoin aux repas et boissons en Coupes de France.**

- 9.** En cas de qualification à la Ligue ou à un championnat de France une somme à définir sera allouée. Le principe étant de prendre en charge tous les frais occasionnés dans la mesure du possible en totalisant les différentes participations. (Secteur, Comité, club de Riom etc.)
- 10.** En cas de qualification à l'issue d'un Eliminatoire Secteur ou Comité, une somme de 30€ allouée par joueur pour son repas + participation aux frais kilométriques de l'équipe si lieu de la compétition à plus 15 km de Riom sauf si allocation du Secteur ou du Comité.  
Dans tous les cas une somme de 20€ par joueur pour les frais de boissons.
- 11.** Somme forfaitaire allouée pour 4 nationaux maximum (Andrézieux - Le Puy - Aurillac - Ruoms – Nyons ou autres). 45€ par équipe et par National ou Régional.  
Condition pour bénéficier de ces avantages : L'équipe doit être **homogène Riom Pétanque**. .  
Pour les 4 nationaux ou Régionaux, avantages identiques aux vétérans et à la Provençal.
- 12.** Repas aux bénévoles et aux membres du Conseil d'Administration.
- 13.** Invitation de tous les licenciés et membres à partager la galette des rois et le cidre offerts début janvier.
- 14.** Le club met à disposition des tenues officielles. Chaque licencié peut bénéficier une fois sur chaque article proposé les réductions suivantes :
- 50% sur le prix d'achat pour polo, sweat, pantacourt, pantalon, blouson
  - 35€ forfaitaire pour le blouson de pluie .
  - Jusqu'à 45€ forfaitaire pour la veste 2025 présentée par Podium le jour de l'AG 2024
  - Tee-shirt technics (anti-transpirant) gratuit
  - Cochonnet avec le logo du club gratuit
  - Pièce pile ou face au prix de 3€
- Tenue du Club obligatoire aux éliminatoires, championnats départementaux, ligue et championnats des clubs.**
- L'acquisition de tout ou partie de l'équipement est soumis au règlement du Club, si le licencié(e) souhaite quitter le club l'année suivant l'achat de son équipement, il devra rembourser la somme équivalente à la participation du Club pour l'achat de sa tenue, pour se voir signer sa demande de mutation.  
La tenue devient propriété de l'adhérent au bout de 2 années de cotisation.
- 15.** Récompenses fin de saison. Le club récompensera les jeunes et le meilleur de chaque catégorie : féminine, senior, vétéran, inter-sociétaire
- 16. Aménagement des avantages à Riom Pétanque pour l'année 2025**  
Ces aménagements seront rendus possibles par votre implication dans la vie du club. (fonctionnement du point rencontre, participation à nos concours, aux inter-sociétaires, aux diverses animations organisées, barbecue et autres) et en grande partie par le travail des dirigeants au quotidien.  
Ces avantages sont réexaminés chaque saison. Ils peuvent être remis en cause ou modifiés voir supprimés. Il en va de la santé financière du club et du comportement de ses sociétaires.